

Principes de la réglementation incendie - 1 à 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ

Tout le personnel concerné par la sécurité Incendie.

OBJECTIFS

- Connaître les règles de la sécurité Incendie.
- Savoir les mettre en pratique dans l'établissement.

CONTENU DE LA FORMATION

- La combustion : principes de base, évaluation des risques d'incendie par des exemples.
- La propagation de l'incendie en milieu clos : fumées, chaleur, données calorifiques, évaluation des risques de propagation par des exemples.
- Les dispositions constructives :
 - Normes de réaction et de résistance au feu.
 - Configurations diverses de cloisonnement, sectorisation et compartimentage.
 - Panorama des dispositions constructives : E.R.P., IGH, Code du travail, APSAD.
 - Étude de cas.
- Les moyens de lutte contre l'incendie, propres à l'établissement.
- Les dispositions réglementaires, propres à l'établissement.
- L'organisation de la sécurité, propre à l'établissement.

Synthèse et bilan de la formation.

VALIDATION

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.

INFOS PRATIQUES

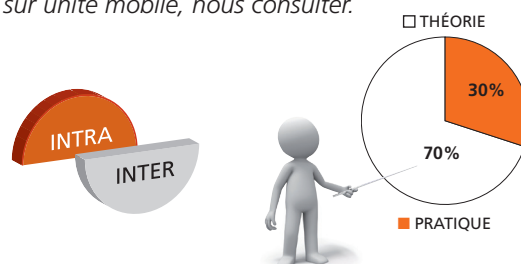
REF. : I-015

Durée : de 6h à 12h sur 1 à 2 jours.

Nombre de stagiaires : de 3 à 10 personnes, (nous consulter pour plus de personnes).

Intervenants FPSI : Sapeurs pompiers en activité, au grade d'officier ou de sous-officier.

Unité mobile : formation possible sur unité mobile, nous consulter.



LA RÉGLEMENTATION

Dispositions générales :

Les articles **L4121-1*** et **L4141-2*** du code du travail fixent les obligations du chef d'établissement en matière de sécurité et de protection des employés, d'une part, ainsi qu'en matière de formation pratique et appropriée à la sécurité au travail.

Dispositions spécifiques en matière de prévention des incendies : articles **R.4227-28*** à **R 4227-39***

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné.

NOUS CONTACTER :

70 Avenue de la Division Leclerc - 91160 Ballainvilliers

Tél : +33 (1) 69 63 04 47 - Fax : +33 (1) 69 63 01 67

mail : contact@fpsi.fr - www.fpsi.fr

FORMATION
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 91 05959 9

